

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**7 JUIN 2010
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 7 juin 2010, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire suppléant Francis Rinfret.

Sont absents : Monsieur le Maire Martin Damphousse et madame la conseillère Lyne Beaulieu.

Sont également présents : Monsieur Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier.*

MOMENT DE RÉFLEXION

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire suppléant Francis Rinfret mentionne à l'assistance le retrait du point n° 19 intitulé « Usages conditionnels 1059-44-3750 – Aménagement d'un logement complémentaire 2085, rue du Parc »:

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Objet du projet de règlement 707-5
- Interdiction des foyers extérieurs
- Montant investi depuis sa construction dans le parc du Portageur
- Technologie de récupération d'eau pour les jeux d'eau dans les parcs
- Activation inutile des jeux d'eau dans les parcs
- Vandalisme dans les parcs.

Fin de la première période de questions des contribuables.

PROCLAMATION

2010-211 Proclamation de la Fête nationale du Québec

Attendu que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et de la culture québécoises ;

Attendu que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec ;

Attendu que la population de la Ville de Varennes souligne chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois ;

Attendu que la Ville de Varennes a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec ;

Attendu que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régionale et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Adoptée

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2010-212 Approbation procès-verbal, séance générale du 3 mai 2010

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 3 mai 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2010-213 Approbation procès-verbal, séance spéciale 17 mai 2010

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 mai 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2010-214 Approbation des comptes, Mai 2010

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des Finances et trésorière pour le mois de mai 2010 :

Fonds d'administration :	2 251 471,38 \$
<i>(chèques 12475 à 12802 et paiements électroniques)</i>	
Fonds des dépenses en immobilisation :	157 644,50 \$
<i>(chèques 1366 à 1375)</i>	
Fonds de roulement <i>(chèques 505 à 510)</i> :	72 579,49 \$

Certificat de la trésorière numéro 2111

Adoptée.

RÈGLEMENTS & DÉROGATIONS MINEURES

A-2010-29 Avis de motion – Règlement 529-4 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d’interdire toute présence dans un parc public lorsque celui-ci est fermé

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 529-4 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d’interdire toute présence dans un parc public lorsque celui-ci est fermé.

A-2010-30 Avis de motion – Règlement de circulation 534-22 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d’ajouter des interdictions de stationnement sur le boul. de la Marine entre la rue de la Tasserie et la route 132

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-22 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d’ajouter des interdictions de stationnement sur le boul. de la Marine entre la rue de la Tasserie et la route 132.

A-2010-31 Avis de motion – Règlement de circulation 534-23 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique fixant la limite de vitesse permise sur la route Marie-Victorin à 50 km/h entre la limite du périmètre d’urbanisation et la limite municipale de la Ville de Boucherville, à 50 km/h sur l’ensemble du chemin du Petit-Bois et à 30 km/h sur le prolongement de la rue du Saint-Laurent, la place du Saint-Laurent et la rue des Arondelles.

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-23 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique fixant la limite de vitesse permise sur la route Marie-Victorin à 50 km/h entre la limite du périmètre d’urbanisation et la limite municipale de la Ville de Boucherville, à 50 km/h sur l’ensemble du chemin du Petit-Bois et à 30 km/h sur le prolongement de la rue du Saint-Laurent, la place du Saint-Laurent et la rue des Arondelles.

A-2010-32 Avis de motion – Règlement 547-4 modifiant le règlement 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d’ajouter des rues où la circulation de ceux-ci est prohibée

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 547-4 modifiant le règlement 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'ajouter des rues où la circulation de ceux-ci est prohibée.

A-2010-33 Avis de motion – Règlement 630-3 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 630-3 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.

A-2010-34 Avis de motion – Règlement 661-1 modifiant le règlement numéro 661 concernant la sécurité, la paix et l'ordre concernant les présences dans une école ou sur son terrain sans l'autorisation préalable de la direction

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 661-1 modifiant le règlement numéro 661 concernant la sécurité, la paix et l'ordre concernant les présences dans une école ou sur son terrain sans l'autorisation préalable de la direction.

A-2010-35 Avis de motion – Règlement 707-5 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans les zones de catégorie PA (Vieux-Varenes)

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-5 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans les zones de catégorie PA (Vieux-Varenes).

A-2010-36 Avis de motion – Règlement d'emprunt 743 décrétant des travaux d'entretien et de reprofilage du fossé de drainage du secteur Ouest, entre la route 132 et le parc du Portageur et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 238 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 743 décrétant des travaux d'entretien et de reprofilage du fossé de drainage du secteur Ouest, entre la route 132 et le parc du Portageur et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 238 000 \$ pour en acquitter le coût.

2010-215 Adoption – Premier projet de règlement 707-5 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans les zones de catégorie PA (Vieux-Varennnes)

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-5 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans les zones de catégorie PA (Vieux-Varennnes) soit et est adopté.

Adoptée

2010-216 Adoption – Règlement 707-3 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre les usages liés aux services d'assainissement et autres services de gestion des déchets dans la zone I-231, créée à même une partie de la zone I-221 dans le secteur de l'autoroute 30 et du chemin du Lac, et afin de préciser les normes particulières applicables pour ce type d'usage

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-3 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre les usages liés aux services d'assainissement et autres services de gestion des déchets dans la zone I-231, créée à même une partie de la zone I-221 dans le secteur de l'autoroute 30 et du chemin du Lac, et afin de préciser les normes particulières applicables pour ce type d'usage.

Adoptée

2010-217 Adoption – Règlement 707-4 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de réduire la marge avant minimale et la marge avant secondaire minimale applicables dans la zone A-302

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-4 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de réduire la marge avant minimale et la marge avant secondaire minimale applicables dans la zone A-302.

Adoptée

2010-218 Adoption – Règlement 742 décrétant des travaux de réaménagement au parc du Portageur et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 250 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 742 décrétant des travaux de réaménagement au parc du Portageur et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 250 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée

2010-219 Modifications au règlement 731 décrétant des travaux de réaligement du rang de Picardie et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 491 000 \$ pour en acquitter le coût

ATTENDU QUE le Ministère des affaires municipales, régions et de l'occupation du territoire demande certaines modifications au règlement d'emprunt en titre;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'annexe A jointe aux présentes soit ajoutée à l'annexe A du règlement 731, de façon à détailler plus précisément ses éléments 1 à 8 (travaux);

QU'un nouvel article 2.1, se lisant comme suit, est inséré entre les articles 2 et 3 du règlement 731 :

« 2.1 Le conseil est autorisé à acquérir pour les fins du présent règlement, de gré à gré ou par expropriation, les parties de lots 140 et 141 telles qu'elles apparaissent aux descriptions techniques de M. Gustave Guilbert, arpenteur-géomètre, en date du 9 octobre 2009, numéros de minutes 4696 et 4697, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe C. »;

QUE l'annexe B jointe aux présentes soit jointe comme annexe C du règlement 731.

Adoptée

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après.

2010-220 Dérogation mineure n° 1058-38-0690, 199 chemin du Petit-Bois, Enseigne détachée

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'installation d'une enseigne détachée dont la superficie d'affichage dépasse le maximum prévu au règlement ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.10-05-32, adoptée le 11 mai 2010, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement a donné un avis favorable à cette demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 19 mai 2010, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro DM 1058-38-0690 à l'effet de permettre l'installation d'une enseigne détachée dont la superficie totale des enseignes est de 6,6m² alors que la superficie maximale permise en vertu de l'article 365 du règlement de zonage en vigueur est de 2,8m².

Nonobstant ce qui précède, le requérant devra se conformer aux conditions exprimées à la résolution CCUE 10-05-32 (voir plan d'aménagement joint à la présente résolution comme annexe A).

Le terrain porte les numéros de lots P-108, P-108-1-2 et P-617 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone C-575.

Adoptée

CONTRATS

**2010-221 Réfection du terrain de balle au parc Pré-Vert
Autorisation de dépense au fonds de parcs et terrains de jeux**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 19 mai 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Multi-Surfaces – F. Giguère inc.*, de Lavaltrie, la réfection du terrain de balle « C » du parc Pré-Vert, pour un montant de 5 900 \$, plus taxes, selon sa soumission du 27 avril 2010. Cette dépense est affectée au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 2108

Adoptée.

**2010-222 Travaux de réfection de la chaussée, chemin de la Butte-aux-Renards
Adjudication du contrat : Pavages Dorval inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour la réfection de la chaussée sur le chemin de la Butte-aux-Renards ;

Considérant la réception de quatre soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 27 mai 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à *Pavages Dorval inc.* de Pointe-Claire, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 26 mai 2010, les travaux de réfection de la chaussée du chemin de la Butte-aux-Renards ainsi que les travaux optionnels (points 1 à 5 de la soumission), pour un montant total de 914 022,24 \$, incluant les taxes et les imprévus, conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 739 par le MAMROT.

Adoptée.

**2010-223 Acquisition d'équipements pour une rétro caveuse John Deere
Modification à la résolution 2010-183**

Considérant l'adoption de la résolution 2010-183 le 3 mai 2010 accordant un contrat pour l'acquisition d'équipements pour une rétro caveuse John Deere;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le dispositif de la résolution soit amendé afin de partager le contrat d'équipements pour une rétro caveuse entre deux fournisseurs, soit *Nortrax* de Brossard (6 447,18 \$ plus taxes) et *René Riendeau inc.* de Varennes (6 555 \$, plus taxes), pour un montant total n'excédant pas 16 200 \$ taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2094 (corrigé)

Adoptée.

**2010-224 Acquisition d'un camion six roues neuf 2011 et d'une benne
basculante - Adjudication des contrats**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion six roues neuf 2011 ;

Considérant la réception de deux soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 2 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un camion six roues neuf, modèle 2011, avec cabine six places à *Fortier Auto (Montréal) Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 28 mai 2010, pour un montant de 39 584,13 \$, taxes et frais de transport inclus ;

De confier à *Soudure Brault inc.* de Dunham la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium pour un montant de 17 489,98 \$, incluant les taxes, selon sa soumission du 18 mai 2010.

Ces montants sont affectés au fonds de roulement et le remboursement s'effectuera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2112

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2010-225 Modification au toponyme « Promenade Marguerite-D'Youville » pour « Promenade Sainte-Marguerite-D'Youville »

Considérant que Marguerite D'Youville, née à Varennes en 1701, a été canonisée par le Pape Jean-Paul II en 1990 ;

Considérant que la promenade aménagée devant la Basilique Sainte-Anne de Varennes porte présentement le nom de Promenade Marguerite-D'youville ;

Considérant que le corps de Sainte-Marguerite-D'Youville sera rapatrié en décembre 2010 ;

Considérant que le Conseil est favorable à la recommandation de modifier le nom de ladite promenade ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier le toponyme « Promenade Marguerite-D'Youville » en celui de « Promenade Sainte-Marguerite-D'Youville » ;

De soumettre la présente résolution à la Commission de Toponymie du Québec afin d'officialiser le nouveau toponyme.

Adoptée.

2010-226 Nomination de madame la Conseillère Brigitte Collin à la MRC de Lajemmerais à titre de substitut

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes confirme la nomination de madame la Conseillère Brigitte Collin pour siéger au conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lajemmerais à titre de substitut de monsieur le Maire Martin Damphousse et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

Adoptée.

**2010-227 Comité des usagers du transport en commun
Modification du nom pour « Comité des usagers du transport collectif »**

Attendu la demande unanime des membres du Comité des usagers du transport en commun ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du Conseil municipal modifie, à compter des présentes, le nom du Comité des usagers du transport en commun en celui de « Comité des usagers du transport collectif ».

Adoptée.

**2010-228 Adoption – Mise à jour du Plan d'action à l'égard des personnes
handicapées**

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le « Plan d'action à l'égard des personnes handicapées » de la Ville de Varennes (mise à jour – année 2010) tel que montré en annexe des présentes comme si au long récité.

Adoptée

**2010-229 Embauche, concierge aux Services techniques
Monsieur Robert Labelle**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Ressources humaines produit le 28 mai 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de monsieur Robert Labelle au poste de concierge, poste permanent à temps complet, rétroactivement au 6 juin 2010, sous réserve d'une période de probation de 90 jours de travail; le tout selon les dispositions de la convention collective intervenue entre la Ville et le SCFP, section locale 1965.

Adoptée.

2010-230 Nomination d'officiers au Service de Sécurité Incendie

Considérant la recommandation conjointe du directeur du Service de Sécurité incendie et de la directrice des Ressources humaines ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à la nomination de M. François Morin à titre de sous-lieutenant au Service de Sécurité incendie, à compter du 8 juin 2010, selon les dispositions de la convention collective du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes ;

D'approuver la liste des sous-lieutenants éligibles au Service de Sécurité incendie, telle qu'elle apparaît en annexe des présentes comme si au long récitée.

Adoptée.

2010-231 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2010-06 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 1^{er} juin 2010.

Adoptée.

**2010-232 Certificat d'autorisation PIIA n° 0960-30-7893
Agrandissement du bâtiment principal en cour arrière
38, rue Massue – lots 77-B et 77-E**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 10-05-34 du 11 mai 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0960-30-7893 autorisant l'émission d'un permis de construction pour le projet d'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière, avec un nouveau toit mansardé pour l'ensemble de la propriété sise au 38, rue Massue (lots 77-G et 77-E Village) et ce, conformément aux plans UR-2010-2014A2, UR-2010-2014A14, UR-2010-2014A15, UR-2010-2014A16 et UR-2010-2014A17.

Adoptée

2010-233 Certificat d'autorisation PIIA n° 1156-53-3965
Agrandissement du bâtiment principal
772-774, boul. Lionel-Boulet – lots P-658-1, 658-2 et 658-3

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 10-05-35 du 11 mai 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 1156-53-3965 autorisant l'émission d'un permis de construction pour le projet d'agrandissement du bâtiment principal sis au 772-774, boul. Lionel-Boulet (lots P-658-1, 658-2 et 658-3 Paroisse), et ce conformément aux plans UR-2010-2015A9, UR-2010-2015A10 et UR-2010-2015A11.

Adoptée.

2010-234 Servitude électro-radar – lot P-86 (collège Saint-Paul)
Autorisation de signature et mandat au notaire

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes mandate Me Nathalie Jodoin, notaire, pour l'élaboration du contrat de servitude afin de permettre l'installation d'un électro-radar sur le terrain du Collège Saint-Paul ayant front sur la rue Sainte-Anne ;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

2010-235 Acquisition d'une servitude d'égout sanitaire
18, rue Sainte-Anne – lot P-44

Considérant que la Ville de Varennes a installé une conduite d'égout sur le lot P-44 et qu'une servitude doit être obtenue du propriétaire afin de maintenir et entretenir celle-ci ;

Considérant le rapport d'évaluation de monsieur Alain Dubé, B.A.A, évaluateur agréé, daté du 22 avril 2010 ;

Considérant que le propriétaire du 18, rue Sainte-Anne accepte l'indemnité prévue dans le rapport d'évaluation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes accepte de verser une somme de 7 500 \$ à titre de compensation pour la servitude d'égout au propriétaire du 18, rue Sainte-Anne, conditionnellement à un transfert budgétaire, tel que montré à un document préparé par la trésorière ;

De mandater Me Alain Nobert, notaire, pour l'élaboration du contrat à intervenir ;

D'autoriser le Maire et le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Certificat de la trésorière numéro 2110

Adoptée.

2010-236 Servitude perpétuelle pour le maintien d'une conduite privée traversant le rang de Picardie (lot P-230) - Autorisation

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement en date du 19 mai 2010;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise qu'une servitude soit créée afin de permettre le maintien et l'entretien d'une conduite d'égout traversant actuellement le rang de Picardie et se déversant dans la rivière Saint-Charles. Tous les frais donnant effet aux présentes seront à la charge exclusive des propriétaires du 3458, rang de Picardie.

D'autoriser le Maire et le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2010-237 Requête au Ministère des Transports du Québec
Travaux de stabilisation mécanique et végétative
Fossé de drainage, secteur Ouest (rue de la Tenure)**

Considérant l'entente du 15 juin 1999 entre Constructions JPR Laliberté inc., la Ville de Varennes et le Ministère des Transports du Québec dont copie est annexée à la présente comme si au long récitée ;

Considérant que lesdits travaux de stabilisation mécanique et végétative, rue de la Tenure, sont nécessaires afin de protéger l'infrastructure ainsi que les terrains qui y sont adossés ;

Considérant que plusieurs propriétaires dont le terrain est adjacent à la limite du périmètre urbain, dans le secteur des rues de la Tenure, de l'Âtre et du Champart sont aux prises avec des problèmes d'érosion causés par la présence d'un fossé de drainage et que, dans certains cas, la stabilité d'ouvrages et constructions appartenant à ces riverains est compromise ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes demande au Ministère des Transports du Québec l'autorisation de procéder aux travaux décrits au cahier de charges et devis de BMI Experts-conseils inc. – dossier 2009-305, révisé le 1^{er} juin 2010 ;

Que la Ville de Varennes se déclare disposée à agir comme maître d'œuvre desdits travaux ;

Que la Ville de Varennes demande confirmation au Ministère des Transports du Québec qu'il paiera sa part des coûts desdits travaux, conformément aux principes de l'entente du 15 juin 1999 ;

Que le Maire et le Directeur des Services juridiques et greffier de la Ville soient autorisés à signer tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

2010-238 Transferts budgétaires 2010

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 49 666 \$ conformément aux documents déposés par la trésorière en date du 3 juin 2010 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

2010-239 Libération du Fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire du Regroupement Varennes / Ste-Julie, pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur St-Paul sous le numéro CPC0059979 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 000.00 \$ fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en responsabilité civile primaire et que la Ville de Varennes y a investi une quote-part de 48 257 \$ représentant 12.06 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur St-Paul touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur St-Paul pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes demande que le reliquat de 387 802.23 \$ dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006.

CONSIDÉRANT que l'assureur St-Paul pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OBTENIR de l'assureur St-Paul une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Varennes / Ste-Julie, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes / Ste-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée.

2010-240

**Achat pour mise aux normes des parcs
Autorisation de dépense au Fonds de parcs et terrains de jeux**

Considérant les rapports de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 3 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Dans le cadre de la mise aux normes des parcs de la Ville, confier aux fournisseurs suivants

- *TechSport* de Rawdon la fourniture de balançoires pour un montant de 17 288 \$ plus taxes, selon sa soumission du 3 juin 2010 ;
- *Tessier Récréo-Parc inc.* de Nicolet la fourniture et l'installation d'un ensemble de câbles de remplacement pour le jeu de câbles, pour un montant de 17 490 \$, plus taxes, selon sa soumission du 1^{er} juin 2010 ;
- *Simexco* de Sainte-Julie la fourniture et l'installation d'un module de jeu *Challenger, option B*, pour un montant de 18 558,97 \$, plus taxes (n^{os} de projets: SI0603-02SG et SI0603-03SG du 3 juin 2010).

Il est de plus résolu d'attribuer un montant de 13 000 \$ pour des travaux en régie, tels que plus amplement décrits à l'annexe jointe à la présente résolution.

Ces dépenses sont affectées au *Fonds de parcs et terrains de jeux*.

Certificat de la trésorière numéro 2113

Adoptée

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Interdiction des foyers extérieurs : dépôt d'une pétition
- Demande de consultation de la population relativement à l'interdiction des foyers extérieurs
- Date de consultation publique pour le projet de règlement 707-5
- Vandalisme dans les parcs
- Demande de modification de l'interdiction de stationnement de nuit en période hivernale
- Interdiction des foyers extérieurs
- Objet du règlement 630-3
- Sujets abordés lors de la séance spéciale du 17 mai 2010
- Montant total des règlements d'emprunt démarrés depuis le début de l'année 2010
- Félicitations pour l'organisation de la Fête Nationale
- Limite de vitesse projetée sur la route Marie-Victorin entre la limite du périmètre urbain et celle de Boucherville
- Heures de fermeture des lampadaires dans les parcs municipaux
- Les Grands Airs de Varennes
- Objet du règlement 661-1
- Mode de reconstruction du chemin de la Butte-aux-Renards
- Nature des modifications apportées au règlement 731

- Moment où sera refait le pavage de la route 132 par le M.T.Q.
- Demande d'intervention sur la piste cyclable de la Côte-d'en-Haut
- Agrandissement possible de la Place de la Bivoie
- Moment où sont rendus publics les procès-verbaux
- Raisons motivant le choix de Sécuritas pour la surveillance des parcs.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire suppléant lève l'assemblée à 21 h 34.

Le Maire suppléant,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Francis Rinfret

Me Marc Giard, OMA